



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

5 février 2019

DATE D’AFFICHAGE

5 février 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

OBJET :

**Présentation du
Rapport d’Orientation
Budgétaire 2019
Communal**

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 3

Transmise en sous-
préfecture le 13/02/2019

Publiée le 13/02/2019

Notifiée le 13/02/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 11 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Yves MARRE, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, Camille CRONIER, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER, Alain DENIMAL, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Caroline PARATRE (arrivée à 20h40 pendant délibération I)

Etaient absents :

Mmes et MM. Mélanie MATHIEU, Katia MERLEN, Stéphane LE PECULIER, Philippe AUTRIVE, André RIETZ, Carole DEFFAIN

Etaient absents excusés :

Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Ariel SHEPS
Lionnel LAFONTAINE donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

VU Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apportant des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d’orientation budgétaire.

Madame le Maire informe l’assemblée que le vote du budget doit être précédé d’un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Conformément aux dispositions prévues par la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », ce document préparatoire contenant des données synthétiques sur la situation financière, avec notamment un état de la structure et de la gestion de la dette, la stratégie financière adoptée et les orientations à venir de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l’Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l’EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l’Etat dans le département.

VU l’avis de la commission des finances du 4 février 2019

VU le rapport joint,

ENTENDU le rapport de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE

- **PREND ACTE** du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2019 du budget principal de la commune de La Ferté-Alais et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN



La Ferté Alais

HOTEL
DE
VILLE

**Rapport d'Orientation Budgétaire
2019**

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

**Présenté lors de la séance publique
Du 11 février 2019**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	Page 3
1^{ère} PARTIE : LE CONTEXTE GENERAL DU BUDGET	Page 3
<u>A/ Les éléments de contexte de la zone Euro</u>	Page 3
1. Une dynamique ralentie en 2018.....	Page 3
2. L'inflation sous-jacente a peu progressé	Page 4
<u>B/ Les éléments de contexte national</u>	Page 4
1. La croissance a faibli en 2018	Page 4
2. L'inflation est supérieure à la zone Euro	Page 5
3. De bonnes conditions de crédits.....	Page 5
4. Une consolidation budgétaire retardée	Page 5
<u>C/ Les principales mesures relatives aux collectivités locales</u>	Page 6
1. Les concours financiers de l'Etat : une quasi stabilité.....	Page 6
2. Les principales mesures pour les communes	Page 6
<u>D/ Situation financière de la commune</u>	Page 8
2^{ème} PARTIE : SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE.....	Page 9
<u>A/ Recettes de fonctionnement</u>	Page 9
1. La fiscalité directe locale.....	Page 9
2. Le concours de l'Etat	Page 10
3. Les autres recettes de fonctionnement.....	Page 12
<u>B/ Dépenses de fonctionnement</u>	Page 13
1. Les dépenses de personnel.....	Page 13
2. Les autres charges de fonctionnement.....	Page 15
3. Les subventions.....	Page 15
<u>C/ La section d'investissement.....</u>	Page 16
1. La gestion de la dette	Page 16
2. Les recettes d'investissement.....	Page 16
3. Les dépenses d'investissement.....	Page 18
3^{ème} PARTIE : PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS	Page 20
<u>A/ Les projets dits « récurrents »</u>	Page 20
<u>B/ Les projets en phase d'étude.....</u>	Page 20
<u>C/ Les projets à engager.....</u>	Page 21

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

COMMUNE DE LA FERTE ALAIS

INTRODUCTION

Selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, le vote du budget doit être précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Désormais, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires (ROB).

L'article D. 2312-3 précise que ce rapport comporte les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (en fonctionnement comme en investissement). Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification ou encore de subventions.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'assemblée délibérante devra prendre acte de la présentation du rapport et du débat par délibération.

1ERE PARTIE - LE CONTEXTE GENERAL DU BUDGET

A/ Les éléments de contexte de la zone euro

1. Une dynamique ralentie en 2018

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 % T/T, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018.

Alors qu'en 2017 la zone euro profitait simultanément de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, elle bénéficie aujourd'hui de moins de soutien.

Si la politique monétaire est toujours accommodante, les achats nets mensuels d'actifs par la BCE ont été réduits de moitié à 15 milliards € depuis octobre tandis que les autres facteurs de soutien s'estompent également. Depuis le début de l'année, l'inflation a fortement accéléré. Elle atteint désormais 2,2 % en octobre contre 1,3 % en janvier. Elle vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

La croissance de la zone euro devrait ralentir de 2,5 % en 2017 à 1,9 % en 2018 puis à 1,3 % en 2019.

2. L'inflation sous-jacente a peu progressé

Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation a repris sa hausse atteignant + 1,5 % en moyenne en 2017. Elle a depuis dépassé l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE en juin 2018, et s'élevait à 2,2 % en octobre. En moyenne, elle devrait atteindre 1,8 % en 2018 et en 2019.

De 2017 à 2018, l'inflation sous-jacente a peu progressé, restant proche de 1,1 %. Récemment elle est même repartie à la baisse au T3, glissant de 1,3 à 1,1 %.

Consciente de l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait donc retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire. Jusqu'ici, elle a maintenu ses taux directeurs inchangés et réitéré son intention de resserrer sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt fin décembre des achats nets d'actifs, dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP).

Elle a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Les marchés n'attendent eux pas de remontée avant décembre 2019.

B/ Les éléments de contexte national

1. La croissance a faibli en 2018

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018, atteignant tout juste + 0,2 % T/T par trimestre.

Le troisième trimestre a cependant été marqué par un léger rebond (+ 0,4 % T/T), laissant présager 1,6 % de croissance en moyenne en 2018, soit un niveau encore supérieur à la croissance potentielle.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6 %, le taux de chômage a progressivement diminué pour rejoindre fin 2017 9,1 %, son niveau structurel selon les estimations de la Commission européenne. Cette baisse a été soutenue par des réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité).

Depuis 2018 la tendance à la baisse semble s'être enrayée, pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés. Au T3 le chômage est reparti à la hausse et s'élève à 9,3 % depuis août.

2. L'inflation est supérieure à la zone euro

Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3 % en juillet.

Après 1 % en moyenne en 2017, elle devrait ainsi atteindre 1,9 % en 2018. Suite au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac, l'inflation IPCH en France est depuis janvier supérieure à celle de la zone euro. Cette situation inhabituelle devrait perdurer jusqu'en février 2019. La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages, qui a reculé de 0,5 % au T1. Au T2, l'impact de l'inflation a été amorti par la politique fiscale. Les importantes baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine (remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière) ont conduit à une nette progression du revenu disponible brut (1,1 % après 0,1 % au T1) de sorte que le pouvoir d'achat des ménages a rebondi à + 0,6 %, profitant à l'épargne (14,3 %) au détriment de la consommation (- 0,1 %). Cela a sans doute contribué au rebond de la consommation au T3, qui est toutefois principalement dû à l'explosion des ventes de voitures neuves boostée par les promotions consenties en août pour écouler les stocks avant l'entrée en vigueur de normes plus strictes de mesure des émissions polluantes.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au T3. Les exportations devraient accélérer au T4 en raison des livraisons aéronautiques et navales attendues.

3. De bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de taux d'intérêt des crédits au logement qui sont repartis à la baisse depuis février, atteignant 1,53 % en octobre, à peine plus élevés que le minimum de 1,5 % observé en décembre 2016.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère depuis le début de l'année en lien avec la hausse des prix dans l'immobilier. Au T3, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse, en lien avec les importants achats de voitures neuves.

4. Une consolidation budgétaire retardée

Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3 % et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

Depuis, le déficit public s'est légèrement détérioré (passé de 2,6 % à 2,7 %) et la dette publique s'est considérablement alourdie (niveau record de 98,5 % en 2017). Celle-ci devrait évoluer légèrement à la hausse et demeurer quasiment stable jusqu'en 2020.

Aucune baisse significative n'est désormais attendue avant 2021.

Néanmoins, dans le projet de loi de finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement (PLF 2019)

% du PIB	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-2,7	-2,6	-2,8
Solde structurel des administrations publiques	-2,5	-2,3	-2,2	-2,0
Etat	-3,4	-2,8	-3,1	-3,6
Organismes d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Collectivités locales	0,1	0,0	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,1	0,3	0,6	0,8
Dette des administrations publiques	98,2	98,5	98,7	98,6
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	45,3	45,0	44,2
Taux de dépenses publiques (hors crédits d'impôts)	55,0	55,1	54,6	54,0

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1 point)

Sources : PLF 2019, Natixis.

C/ Les principales mesures relatives aux collectivités locales

1. Les concours financiers de l'Etat (48,6 milliards €) : une quasi stabilité

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités devraient être quasiment stables par rapport à l'année dernière.

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT).

La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations :

- la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences
- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.
- La TVA des régions est en légère augmentation de 5 %.

2. Les principales mesures pour les communes

Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : Un niveau de DGF stabilisé en 2019

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (36 %). Les PSR, qui s'élèvent à 40,470 milliards €, sont en très légère augmentation de 0,3 % par rapport à la LFI 2018.

Le niveau global de la DGF fixé à **26,9 milliards € en 2019** est maintenu par le Gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent puisque certaines mesures décidées en 2018 montent en charge (par exemple, l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires).

La hausse du FCTVA (+ 0,7 %) s'explique par le regain d'investissement.

Le coût lié à l'évolution des concours de l'Etat est de **264 millions €**, dont 120 millions € seront pris en charge par le Gouvernement. Cette somme correspond à la hausse des compensations fiscales liée à l'exonération de CFE pour les entreprises à faible chiffre d'affaires.

En conséquence, le PLF prévoit une minoration des variables d'ajustement de 144 millions € à hauteur de :

- 64 millions € pour le bloc communal
- 40 millions € pour les régions
- 40 millions € pour les départements

Pour le bloc communal, la minoration portera sur les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) à hauteur de 49 millions €. Le solde étant prélevé sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Les minorations de FDPTP et DCRTP du bloc communal seront fonction des recettes réelles de fonctionnement du budget principal sur les comptes de gestion.

Report de l'automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1er janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

Elle reste inchangée à **1 046 millions €** en 2019.

Quand la dotation est accordée dans le cadre d'un contrat passé entre l'Etat et la collectivité, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent maintenant être bénéficiaires de la subvention.

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :

Elle s'élève à **570 millions €** pour 2019, contre 615 millions € en 2018.

La Loi de Finance ajuste également le millésime de la population à prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.

Hausse de la péréquation verticale :

Elle représente **190 millions €** en 2019.

Ces augmentations de DSU-DSR des communes et de dotations de péréquation des départements sont traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 2ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Poursuite de la deuxième étape de suppression de la taxe d'habitation :

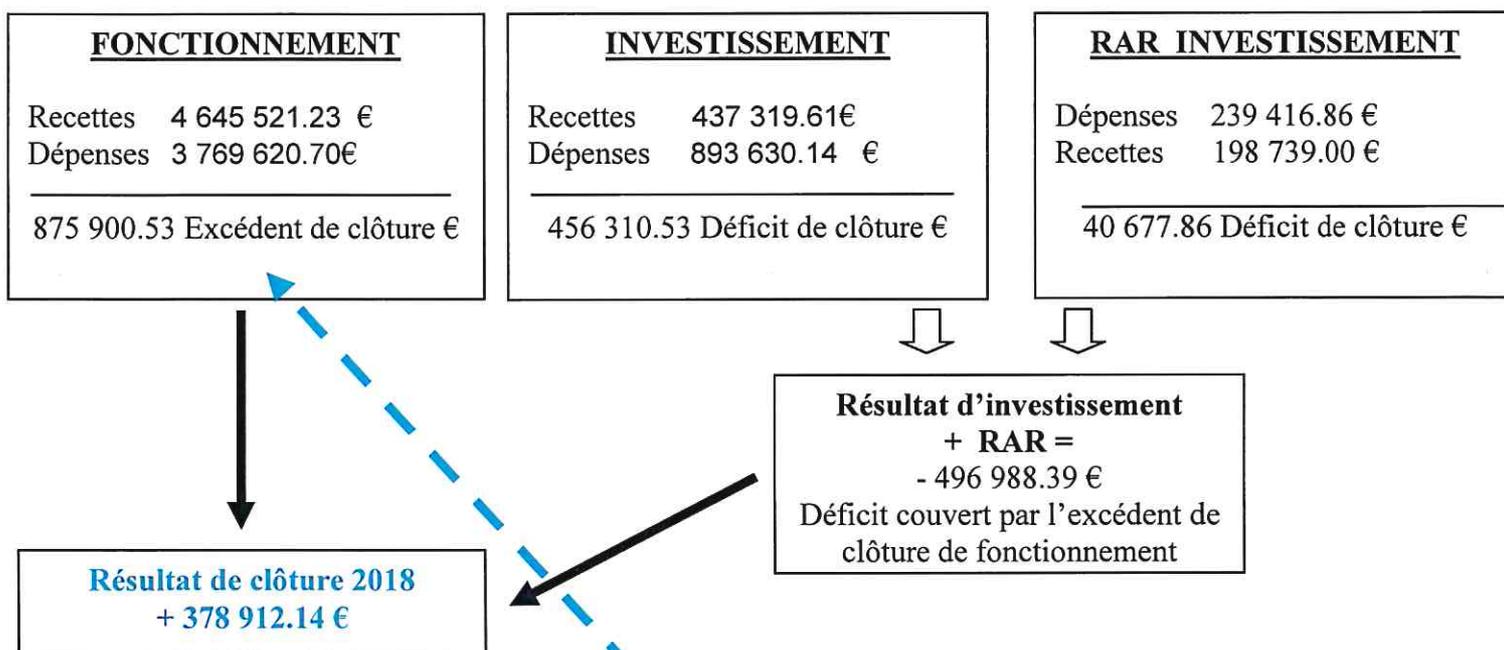
Suppression de la taxe pour 80% des ménages sous forme de dégrèvement. La troisième étape interviendra dans le PLF 2020, l'objectif étant toujours de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2020 (hors résidences secondaires).

Toutefois le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, a indiqué que la réforme de la fiscalité locale *fera l'objet d'un texte législatif spécifique* "au premier semestre 2019.

D/ Situation financière de la commune

Prévision de résultats pour 2018 (En attente de validation du trésorier et de l'établissement du Compte Administratif)

Sections	Recettes en €	Dépenses en €
	2018	2018
Investissement	437 319.61	893 630.14
Fonctionnement	4 645 521.23	3 769 620.70
Totaux	5 082 840.84	4 663 250.84



Prévision d'affectation de résultats 2018 pour le BP 2019 :

<u>Recettes d'investissement</u>		
Compte 1068 –Excédents de fonctionnement capitalisés =		496 988.39 €
<u>Recettes de fonctionnement</u>		
Compte R002 – Résultat de fonctionnement reporté =		<u>378 912.14 €</u>
		875 900.53 €

2EME PARTIE – SITUATION ET ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE

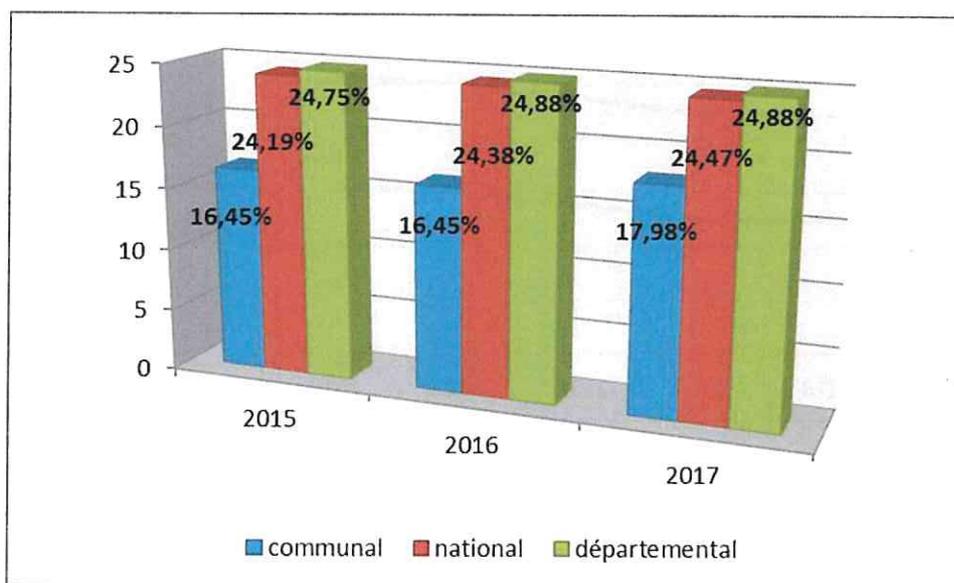
A/ Recettes de fonctionnement

1. La fiscalité directe locale

	2015			2016			2017		
	communal	national	départemental	communal	national	départemental	communal	national	départemental
Taxe d'Habitation	16,45	24,19	24,75	16,45	24,38	24,88	17,98	24,47	24,88
Taxe Foncière (bâti)	16,5	20,52	20,02	16,5	20,85	20,39	16,5	21	20,46
Taxe Foncière (non bâti)	51,96	49,15	69,44	51,96	49,31	67,63	51,96	49,46	67,11

La Taxe d'habitation à La Ferté Alais, bien qu'ayant augmentée en 2017 (en compensation de la « non fiscalisation » du SIARCE), reste inférieure à la moyenne départementale ainsi qu'à la moyenne nationale.

Evolution de la Taxe d'habitation ces trois dernières années :



En 2019, se poursuit la deuxième étape de suppression de la taxe d'habitation (TH) pour 80% des ménages sous forme de dégrèvement.

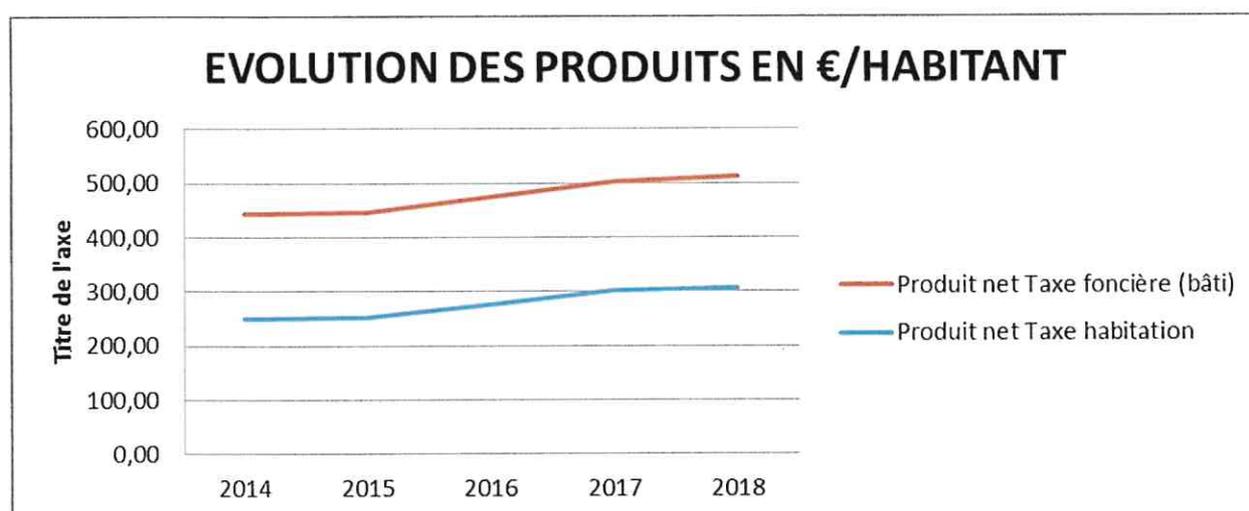
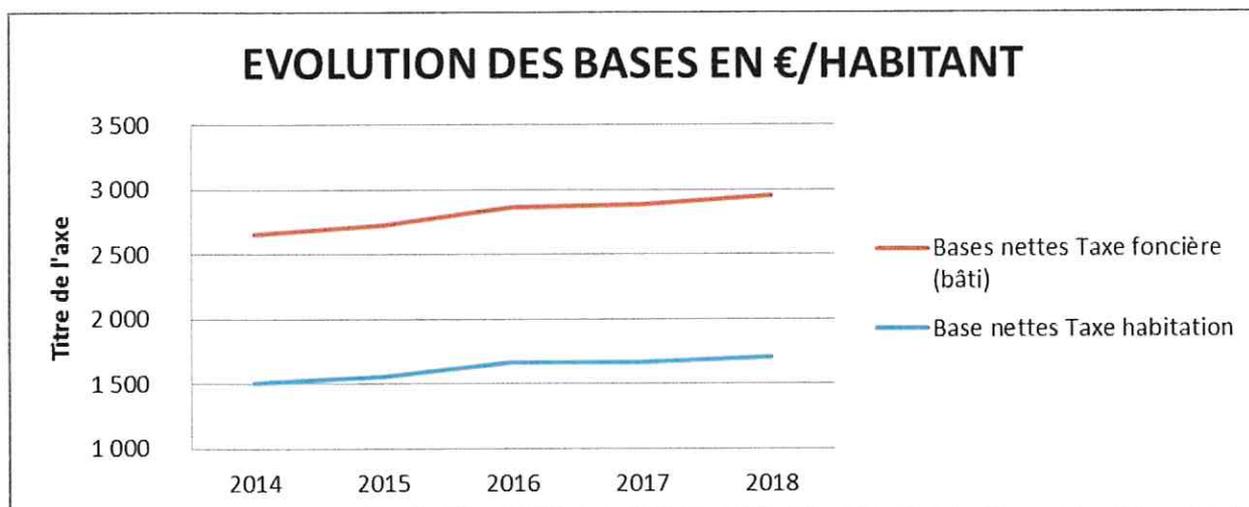
L'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la TH d'ici 2020.

La question de la compensation des collectivités sera abordée, comme indiqué par le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, lors de la réforme de la fiscalité locale **devait faire l'objet d'un texte législatif spécifique**, au premier semestre 2019. La date sera vraisemblablement repoussée mais l'objectif est que le texte soit voté avant les élections municipales de 2020. Les collectivités locales restent donc dans l'incertitude sur l'avenir de cette recette de fonctionnement.

Les taux de fiscalité directe locale seront proposés inchangés en 2019 :

Taxe d'habitation	17.98%
Taxe foncière	16.50%
Foncier non bâti	51.96%

Les bases fiscales :



On constate un affaiblissement de l'évolution des bases et de fait, des produits fiscaux.

2. Le concours de l'Etat

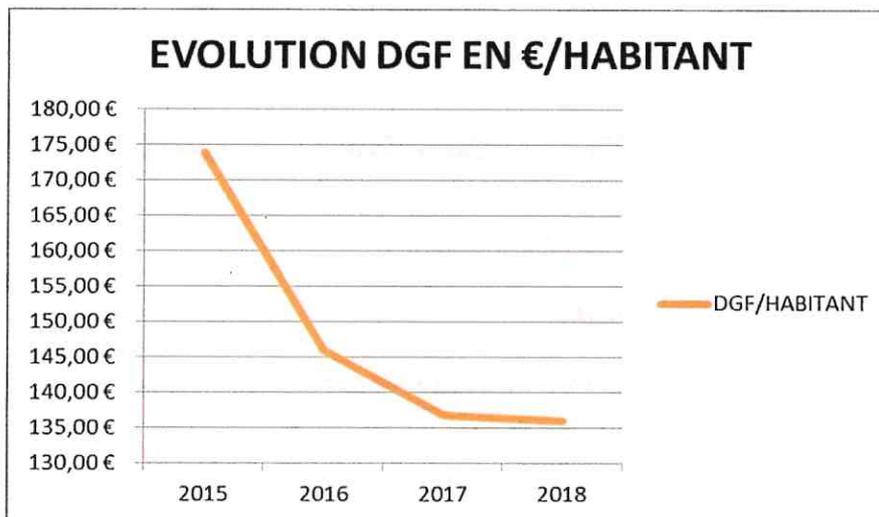
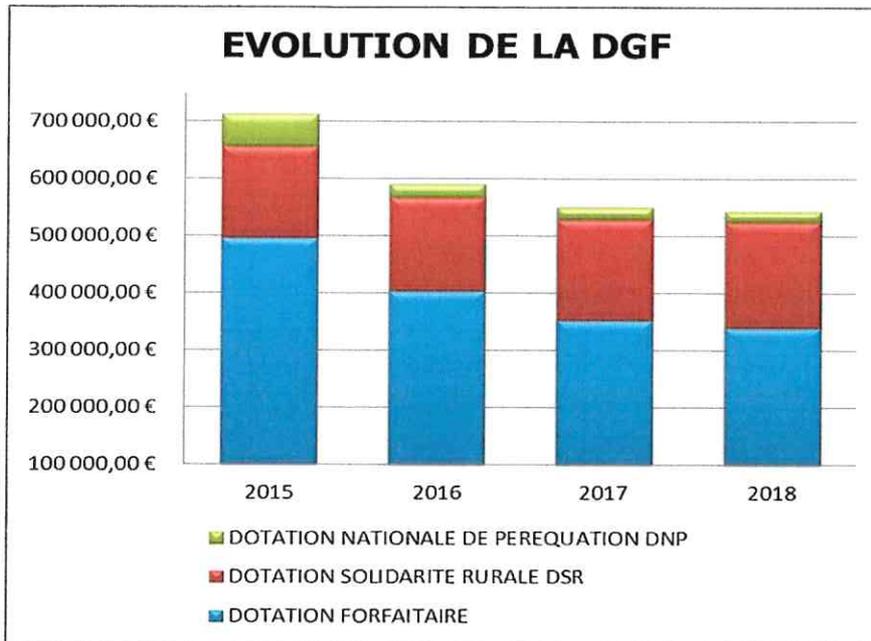
Dans le même temps, on assiste à une baisse des dotations qui affecte les recettes de la collectivité :

		2015	2016	2017	2018
7411	DOTATION FORFAITAIRE	496 940,00 €	402 857,00 €	351 971,00 €	339 906,00 €
74121	DOTATION SOLIDARITE RURALE DSR	160 069,00 €	164 781,00 €	177 996,00 €	185 122,00 €
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION DNP	55 766,00 €	23 189,00 €	20 870,00 €	18 783,00 €
	TOTAL	712 775,00 €	590 827,00 €	550 837,00 €	543 811,00 €
	TOTAL/POPULATION DGF	173,97 €	145,96 €	136,79 €	136,02 €

Si la dotation de solidarité rurale (DSR) a légèrement augmentée depuis 2015 en passant de 39,07€ par habitant à 46,30 € par habitant en 2018, soit + 7,23 € par habitant, il n'en reste pas moins que l'ensemble des dotations baisse depuis 2015 :

↳ 173,97 €/habitant en 2015 contre 136,02 €/habitant en 2018 **(-37,95 €/habitant)**

↳ Un manque à gagner de 168 964 € depuis 2015



Nous avons vu que les recettes liées à la fiscalité n'augmenteront pas de façon probante en 2019 puisque la collectivité a décidé de garder les mêmes taux. Nous sommes actuellement en attente des bases.

De même que les dotations doivent se maintenir à peu de chose près au même niveau qu'en 2018.

A périmètre courant	PLF 2019 (en milliers €)	LFJ 2018 (en milliers €)	Evolution LFJ 2018 / PLF 2019
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	25 953 048	26 960 322	0,0%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	11 028	12 728	-13,4%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 500	73 500	0,0%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 199 548	2 078 572	5,8%
Dotation élu local (DEL)	65 006	65 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	491 677	500 000	-1,6%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipements scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	499 683	529 683	-5,7%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	99 000	8,1%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 648 666	5 612 000	0,7%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 976 964	2 940 363	1,2%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	333 401	-14,7%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	90 576	82 000	10,5%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	18 000	50,0%
TOTAL	40 470 360	40 346 562	0,3%

Source : PLF 2019

Qu'en est-il des autres recettes de fonctionnement ?

3. Les autres recettes de fonctionnement

Dans un contexte économique très incertain, comme chaque année les recettes sont estimées avec beaucoup de prudence.

Les « autres recettes de fonctionnement » proviennent des produits de services et de tarification :

Il est question des loyers perçus dans le cadre des baux existants, de la facturation des services proposés aux Fertois (cantine, accueils périscolaires) dont l'évolution depuis 2015 est la suivante :

Recettes et produits de services - chap 70	2015	2016	2017	2018
Concessions et redevances funéraires (70311 & 70312)	1 475 €	3 710 €	5 071 €	2 103 €
Redevances d'occupation du domaine public (70323 & 70388)	225 €	3 683 €	6 119 €	4 049 €
Redevances à caractère de loisirs (70632) :	22 123 €	23 055 €	21 509 €	16 001 €
Entrées La Ferme (19)	3 643 €	3 414 €	11 388 €	9 957 €
Séjours été / hiver	14 396 €	15 236 €	7 295 €	1 773 €
Spectacles et festivals (64)	4 084 €	4 405 €	2 826 €	4 271 €
Redevances à caractère culturel (stand marché de Noël) (7062) :	- €	350 €	300 €	- €
Droit des services périscolaire et d'enseignement (7067)	261 291 €	267 365 €	286 296 €	274 918 €
Classes transplantées (25)	- €	- €	10 524 €	6 139 €
Etude surveillée (28)	15 837 €	18 064 €	16 979 €	10 907 €
Cantine (33)	147 511 €	148 187 €	145 676 €	141 724 €
Centre de loisirs (411)	56 912 €	57 936 €	63 322 €	72 802 €
Accueil périscolaire (412)	41 031 €	43 178 €	49 795 €	43 346 €
Autres prestations (ex. vente de pièges à chenilles) (70688)	171 €	299 €	736 €	164 €
Autres marchandises (ex. vente animaux de la ferme) (7078)	- €	380 €	458 €	356 €
Réomi (70876)	11 092 €	11 092 €	11 092 €	11 092 €
Atures redevables (ex. Frais de nourrissage/annonces BM) (70878)	488 €	4 754 €	4 592 €	398 €
TOTAL RECETTES ET PRODUITS DE SERVICES	296 865 €	314 688 €	336 173 €	309 081 €

Les redevances à caractère culturel ainsi que les droits de services périscolaire et d'enseignement sont en baisse. L'année 2019 devrait se poursuivre dans la même lignée aucune augmentation de tarifs n'étant prévue.

Depuis l'année 2018, les collectivités perçoivent une compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement :

- Entretien des bâtiments publics
- Entretien de la voirie

Cela a permis à la collectivité de bénéficier d'une nouvelle recette de fonctionnement à hauteur de 7 265.95 €. Nous pouvons estimer cette recette pour les années 2019 et 2020 sur la base des travaux d'entretien réalisés en 2017 et 2018 comme suit :

	2018	2019	2020
FCTVA FONCTIONNEMENT (744)	7 265 €	10 900 €	12 862 €

Pour l'élaboration de notre budget primitif 2019, nos estimations resteront très prudentes et seront basées sur le réalisé 2018 avec quelques ajustements (comme la prise en compte augmentation FCTVA et de la baisse de fréquentation du périscolaire et des séjours été/hiver).

A travers l'attribution de compensation (AC), La Communauté de Communes du Val d'Essonne a reversé à la commune la somme de 169 187 € quant à la dotation de solidarité communautaire, le montant reste fixe à hauteur de 69 425 €.

Reversements à la commune depuis 2015 et prévisionnel 2019 :

	2015	2016	2017	2018	2019
Attribution de compensation	275 763 €	275 763 €	259 737 €	169 187 €	238 787 €
Dotation de solidarité communautaire	69 425 €	69 425 €	69 425 €	69 425 €	69 425 €
TOTAL	345 188 €	345 188 €	329 162 €	238 612 €	308 212 €

B/ Dépenses de fonctionnement

1. Les dépenses de personnel

Il s'agit d'un poste sur lequel sont toujours concentrés de gros efforts de gestion. La maîtrise des charges du personnel reste une priorité.

Evolution de la masse salariale depuis 2015 :

En K€	2015	2016	2017	2018
Dépenses totales charge de personnel	2 236	2 212	2 105	2 140
Dépenses totales réelles de fonctionnement	3 807	3 971	3 815	3 842
Masse salariale	58,73%	55,7%	55,2%	55,7%

Une part d'imprévisibilité persiste concernant les remplacements nécessaires d'agents absents pour maladie et non prévus au budget. Si certains départs ne sont pas systématiquement remplacés ainsi que certaines absences « courtes », en 2018 nous avons effectué :

- Effectué 2 remplacements d'agents titulaires en congé de longue maladie non prévu au budget.
- Effectué 1 remplacement d'un agent en congé de maladie ordinaire non prévu au budget puis un basculement de l'agent contractuel en janvier 2019 sur un cdd accroissement temporaire d'activité.

- Admis 2 agents en retraite pour invalidité.
- Pourvu 1 poste par un contractuel sur un poste vacant
- Basculé un poste (animation) en remplacement sur un accroissement temporaire d'activité dans l'attente de l'éclaircissement de la situation médicale de l'agent titulaire.

↪ **Nombre d'agents rémunérés au 31/12/2018**

Titulaires : 51

Stagiaire : 1

Contractuels : 7 comme suit :

- 3 contractuels sur poste permanent (vacant)
- 2 contractuels en accroissement temporaire d'activité
- 2 contractuels sur un poste de remplacement

Contrat de droit privé (contrat aidé) : 2

En 2019, la masse salariale évoluera sous l'effet des mesures suivantes :

- Reclassement indiciaire de la catégorie B et C au 01/01/2019
- Augmentation du SMIC au 01/01/2019 (impact sur les 2 contrats de droit privé : CAE)
- Augmentation de la cotisation salariale CNRACL de 0.27%
- 4 avancements de grade prévus au 01/06/2019
coût brut chargé supplémentaire : 3 812.28 euros
- Avancements d'échelon
- Baisse du taux AT de -0.79%
- Passage à la phase réelle du prélèvement à la source
- Recrutement de 6 agents recenseurs sur la période d'un mois

Les recrutements suivants seront budgétés pour l'année 2019 :

- 3 agents techniques à temps complet pour l'accroissement saisonnier : juin, juillet et août
- 1 animateur (trice) pour « l'été à la ferme » à temps non complet (25h par semaine du 6 au 27 juillet 2019)
- 1 animateur (trice) part fin mars 2019, recrutement d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois afin de remplacer l'animatrice en poste.
- 1 adjoint administratif au sein du service communication suite au départ de l'agent

↪ **Nombre d'agents rémunérés au 28/02/2019**

Titulaires : 52

Stagiaire : 1

Contractuels : 6 :

- 2 contractuels sur poste permanent (vacant)
- 3 contractuels en accroissement temporaire d'activité
- 1 contractuel sur un poste de remplacement

Contrat de droit privé (contrat aidé) : 1

↪ **Nombre d'agents titulaires et stagiaires au 01/01/2019 par filière :**

Filière administrative : 12

Filière animation : 10

Filière médico-sociale : 5

Filière technique : 25

Filière police : 1

↳ **Nombre d'agents contractuels au 01/01/2019 par filière :**

Filière animation : 2

Filière technique : 4

2. Les autres charges de fonctionnement

Il s'agit du poste de dépense le plus important après celui des dépenses de personnels.

Certains marchés et contrats seront régulièrement revus afin d'en revoir les tarifs, l'opportunité et la qualité (mise à jour des cahiers des charges) au regard des objectifs et souhaits de la commune. Ainsi le marché des photocopieurs a été revu et permettra à la commune de faire de nouvelles économies sur ce poste de dépense.

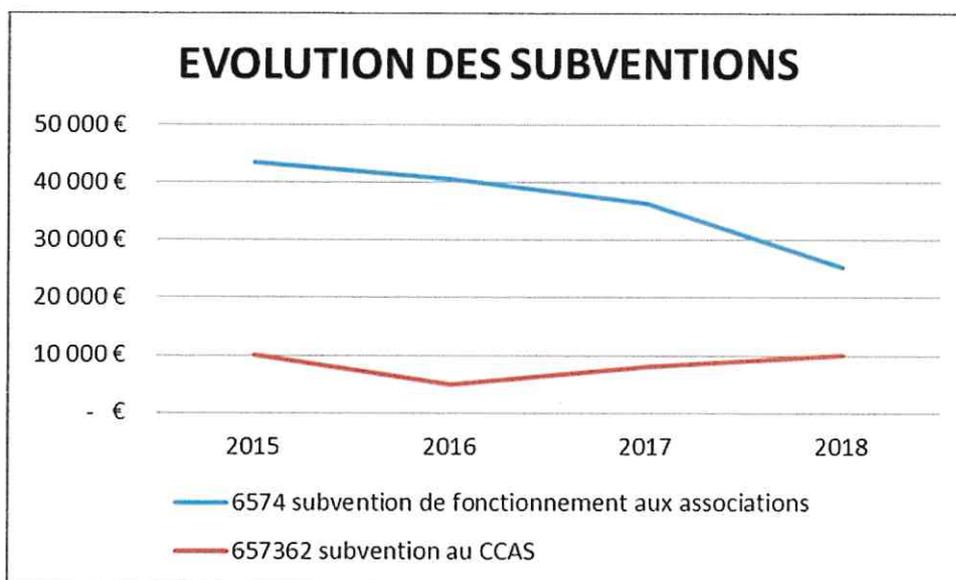
En 2019, la collectivité poursuivra sa démarche maîtrise des dépenses et son effort de réalisation d'économies sur les dépenses de fonctionnement.

La politique d'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie se poursuivra également en 2019. Ce poste a déjà subi une forte augmentation en 2018 de nombreux bâtiments communaux vieillissants nécessitant des réfections et réparations (Réparation de fuite de fenêtres, de toiture, nettoyage de chenaux ou encore réfection de murs et peinture) sans compter l'entretien de la voirie. Toutefois, ces dépenses en augmentation bénéficient comme indiqué plus haut de la FCTVA depuis 2018.

Des diagnostics réglementés devront être réalisés en 2019 avant d'engager des travaux :

- ↳ Diagnostic « amiante » de l'enrobé avant réalisation de l'aménagement du boulevard Angot
- ↳ Diagnostic « amiante » de l'enrobé avant réalisation de la requalification du centre-ville
- ↳ Diagnostic « amiante » de l'ensemble des bâtiments communaux

3. Les subventions (6574)



L'enveloppe globale des subventions aux associations est en baisse régulière depuis 2015, quand celle du CCAS connaît aujourd'hui un retour à son niveau de 2015 après une légère baisse de 2 années.

En 2019, les subventions resteront sur le niveau de cette année 2018.

C/ La section d'investissement

1. La gestion de la dette

Concernant la gestion de la dette, la stratégie financière de la Ville repose sur la stabilisation de l'encours :

Encours total de dette au 31/12	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Références*
	CA	CA	CA	CA	CA			
En K€	2 252	1 741	1 732	2 040	1 720	1 390	1 181	
En €/habitant	549	426	423	498	425	345	295	747

Evolution des charges financières :

		2015	2016	2017	2018	Référence*
	Pop DGF	CA	CA	CA	prev	
		4097	4048	4027	3998	
Intérêts (66)	En K€	48	43	35	29	
	En €/habitant	12	11	9	7	26

Références* : calculées sur les communes de même strate démographique (2016)

En 2019, la commune poursuivra sa maîtrise maintenue de la dette mais un recours à l'emprunt sera nécessaire, l'intégration du résultat de 2018 (496 988 €) ne permettant pas de couvrir les dépenses d'investissement prévues.

Le recours à l'emprunt s'effectuera prioritairement sur la base d'un taux fixe, les conditions actuelles du marché bancaire étant très favorables.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements sont principalement composées comme suit :

		2015	2016	2017	2018	Références
	Pop DGF	4097	4048	4027	3998	2016
Dotation et subventions (10 & 13)	En K€	221	190	107	155	
	En €/habitant	54	47	27	39	111
Cessions d'immobilisations et autres	En K€	0	109	318	0	
	En €/habitant	0	27	79	0	28
Emprunts	En K€	600	0	0	0	
	En €/habitant	146	0	0	0	68
Recettes réelles d'investissement	En K€	821	299	425	155	
	En €/habitant	200	74	106	39	211

Le FCTVA :

Il est calculé sur la base des dépenses d'investissement à N-2 pour les comptes

- 21 – Immobilisations corporelles
- 23 – Immobilisations en cours
- 202 – Frais d'études et d'élaboration des PLU
- 205 – Concessions et droits

Ainsi en 2018 le FCTVA aura été de 56 144 € et est estimé pour les 2 années à venir :

2019 => 39 400 €

2020 => 92 700 €

Les Restes à Réaliser (RAR) :

Les restes à réaliser indiqués ci-dessous seront perçus en 2019 :

TIERS	OBJET	PREVU AU BP 2018	PERCU EN 2018	RAR	MONTANT RAR*
REGION	ATELIERS MUNICIPAUX	105 400,00 €	- €	AU PRORATA TRAVAUX FACTURES 2018	76 749,00 €
DEPARTEMENT	PLAN DE RELANCE DEPARTEMENT MPT	10 668,00 €	8 912,04 €		1 755,00 €
DEPARTEMENT	ATELIERS MUNICIPAUX	143 449,40 €	- €	AU PRORATA TRAVAUX FACTURES 2018	103 611,00 €
AUTRES PNR	MAISON POUR TOUS	16 624,00 €	- €		16 624,00 €
	TOTAL	276 141,40 €	8 912,04 €		198 739,00 €

*Montant à percevoir en 2019 au titre de l'année 2018

Les Subventions

En 2018 la collectivité a été subventionnée par :

- Le Département pour la modification du PLU, la mise en œuvre de la sécurité sur les abords de l'école Louis Moreau.
- Le PNR pour de l'éclairage public, l'acquisition d'une armoire ignifugée pour mise en sécurité des documents d'état civil.
- La CCVE pour la mise en service de la vidéo protection.
- La Création des Ateliers Municipaux bénéficie d'une subvention du Département à hauteur de 27% et de la Région à hauteur de 20%.
- La collectivité bénéficie toujours des DETR sur l'accessibilité et la Maison de Santé.
- Concernant la Maison pour tous, elle bénéficie d'une participation du PNR, de la Préfecture et de la CAF.

Comme chaque année, des subventions seront sollicitées pour les travaux d'investissement 2019 et en l'occurrence une demande de Subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie sera sollicitée pour la mise en conformité des installations d'assainissement eaux pluviales et eaux usées des bâtiments communaux, chantier important et couteux pour la commune.

Le recours à l'emprunt en 2019 :

- ↳ Un emprunt de 600 000 € était envisagé pour l'année 2018 mais n'aura finalement pas été contracté. Les orientations en termes de travaux d'investissement pour l'année 2019 et les suivantes nécessiteront la réalisation d'un emprunt (2 partie du contrat de territoire et du contrat régional territorial, accessibilité PMR et mise en conformité de l'assainissement des bâtiments communaux).
Cet emprunt est estimé à un montant minimum de 600 000 €.

3. Les dépenses d'investissement

Les Restes à Réaliser (RAR) :

Les restes à réaliser indiqués ci-dessous seront inscrits en dépense en 2019 :

DESIGNATION	ARTICLE	OBJET	MONTANT RAR
document urbanisme	202	Mission assistance du PLU	2 700,00 €
annonces modif PLU	202	Annonces modif PLU	2 056,30 €
		TOTAL	4 756,30 €
Frais d'études	2031	Mission de contrôle CTM	1 200,00 €
		Géo détection camping	4 010,40 €
		MO VRD CTM	9 000,00 €
		TOTAL	14 210,40 €
Concessions et droits similaires	2051	Numérisation des actes	6 783,60 €
		TOTAL	6 783,60 €
TOTAL RAR 2018 CHAPITRE 20			25 750,30 €
Installations générales	2135	Accessibilité Angot & VV	1 800,00 €
		Système de visiophones	21 409,15 €
		TOTAL	23 209,15 €
Réseaux de voirie	2151	Relevé top abords Angot	1 176,00 €
		TOTAL	1 176,00 €
Réseaux d'électrification	21534	1 mat rue Notre Dame	3 741,60 €
		TOTAL	3 741,60 €
Matériel outillage incendie	21568	Porte entrée Aquarelle	3 538,34 €
		Porte entrée mater Angot	2 596,85 €
		Vidéoprotection bâtiment	27 018,00 €
		TOTAL	33 153,19 €
Mobilier	2184	Armoires L. MOREAU	2 627,86 €
		TOTAL	2 627,86 €
TOTAL RAR 2018 CHAPITRE 21			63 907,80 €
Agencement et aménagement de terrain	2312	Re-surfacage aire de jeux	12 120,00 €
	2312	Re-surfacage maisonnette	3 681,60 €
	2312	Re-surfacage balançoire	3 846,00 €
		TOTAL	19 647,60 €
Constructions	2313	Gardes corps tribune stade	18 315,36 €
	2313	Peinture façade ferme	10 933,10 €
	2313	Etanchéité CTM	4 233,66 €
	2313	Menuiseries ext CTM	5 100,00 €
	2313	Electricité CTM	3 500,00 €
		TOTAL	42 082,12 €
Installation matériel outillage st	2315	Electricité panneau info	3 029,04 €
	2315	Sablière	85 000,00 €
		TOTAL	88 029,04 €
TOTAL RAR 2018 CHAPITRE 23			149 758,76 €
TOTAL RAR 2018 A REPORTER SUR 2019			239 416,86 €

Cela correspond aux travaux réalisés en 2018 et dont les factures ont été réceptionnées en 2019 ou encore en attente de réception.

Sur l'année 2018 de nombreuses études ont été réalisées afin de mener à bien les réalisations d'investissement de la commune :

2031 - Frais d'études

Objet	Tiers	Réalisé
MO ATELIERS MUNICIPAUX	MOLLIER YANNICK	20 435 €
ETUDE ENFOUISSEMENT DE RESEAUX AVENUE GOUNOD	FOCALE	4 980 €
MISSION CONTROLE TECHNIQUE ATELIERS MUNICIPAUX	BTP CONSULTANTS	2 400 €
ETUDE MISE EN PLACE D'ESPACE WORKOUT STADE CARNOT	FONDASOL	5 017 €
ETUDE MISE EN PLACE ALGECO TERRAIN FOOT DU TERTRE	FONDASOL	3 508 €
MISSION GEOTECHNIQUE ATELIERS MUNICIPAUX	BS CONSULTANTS	3 540 €
	TOTAL DEPENSES	39 880 €

21 – Immobilisations corporelles

Les principales dépenses en 2018 ont été faites

Pour le secteur de la jeunesse à hauteur de 19 300 € :

- ↳ Châssis de la Maison Pour Tous
- ↳ Mobilier et jeux pour les centres de loisirs et accueil périscolaire

Pour le City Park, le gymnase et les stades à hauteur de 40 000 € :

- ↳ Clôture du City Park
- ↳ Electricité et brûleurs de la chaudière du gymnase
- ↳ Du matériel (épandeur, traceur, perforateur)
- ↳ Du mobilier

Pour les réfectoires scolaires et la crèche Picoti Picota à hauteur de 14 000 € :

- ↳ Renouvellement du matériel vieillissant (armoire réfrigérée, fours, adoucisseurs)

Pour le groupe scolaire des Vieilles Vignes à hauteur de 18 200 € :

- ↳ Accessibilité PMR, films occultants, jeux extérieur, un PC Portable, un tableau de projection et du mobilier

Pour l'école Angot à hauteur de 5 500 € :

- ↳ Accessibilité PMR, films occultant, lave-linge

Pour l'école Louis Moreau à hauteur de 9 800 € :

- ↳ Portail, films occultants, mobilier

Pour la voirie et les espaces verts à hauteur de 51 200 € :

- ↳ Enrobé, bordures, panneaux, outillage et un appareil de nettoyage de la voirie autoporté

Pour l'éclairage public à hauteur de 12 200 €

21 – Immobilisations en cours

Les principales dépenses en 2018 ont été faites

Pour le gymnase et les stades à hauteur de 53 700 € :

- ↳ Régénération des terrains
- ↳ Toiture du gymnase et du logement du gardien

Pour la construction des Ateliers Municipaux à hauteur de 356 400 €

Pour la mise en peinture de la façade de la ferme à hauteur 7 600 €

3EME PARTIE – PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

Comme chaque année, les travaux liés à la réglementation et à la sécurité seront priorités.

A/ Les projets dits « récurrents »

En ce qui concerne **la voirie**, les principaux travaux seront engagés pour des questions de sécurité :

- ↳ Création de plateau route de Guigneville
- ↳ Remise en état des réseaux EU et EP des bâtiments communaux programmée sur 4 ans du fait de l'importance et du coût des travaux à engager
- ↳ Aménagement du Boulevard ANGOT

Pour ce qui est des **bâtiments communaux** :

- ↳ **Pour l'ensemble des écoles** : des travaux liés à la sécurité (portes coupe-feu)
- ↳ **Maison de l'enfance** : changement du système de chauffage
- ↳ **Maison pour tous** : Toiture et tranchée pour mise en place d'un interphone
- ↳ **Salle des fêtes** : Changement de l'armoire électrique
- ↳ **Gymnase Victor Vilain** : Traitement anti corrosion du toit, changement des paniers de basket et des luminaires, réhabilitation de la clôture
- ↳ **Mairie** : reprise de la toiture
- ↳ **Vidéo protection** : création des réseaux électriques pour la vidéo place du Marché, Tertre et Sablière

Sans oublier la poursuite de la création des **Ateliers municipaux** qui devrait être livrés au printemps.

B/ Les projets en phase d'Etudes

Avant de lancer des travaux d'investissement importants, différentes phases sont nécessaires afin d'alimenter le plus précisément possible les cahiers des charges et d'obtenir des coûts estimés au plus près de la réalité et ainsi minimiser les « mauvaises surprises » techniques et financières.

Les études géotechniques

- ↪ Pour le projet de requalification du centre-ville (2^{ème} partie de notre contrat régional territorial et de territoire)
- ↪ Pour la mairie qui présente de nombreuses fissures sur les murs et au sol au niveau du parking
- ↪ Pour l'église Notre Dame qui présente les mêmes « symptômes »

Les études de faisabilité

Elles seront réalisées pour les projets suivants :

- ↪ Stabilité de la passerelle du gymnase
- ↪ Création du musée pédagogique sur le site de la Grange aux Moines

Les Maîtrises d'œuvre (MOE)

Pour rappel, le maître d'ouvrage (MOA) est **la personne ou le groupe qui exprime le besoin**, précise les objectifs, les moyens, les délais et le budget alloué. Dans « ouvrage » il faut entendre le produit qui sera livré à la fin du projet.

Le maître d'œuvre (MOE) est **la personne ou le groupe qui assure la production du projet** dans le respect des délais, du budget et de la qualité attendue

Elles seront nécessaires pour les projets suivants :

- ↪ La requalification du centre-ville
- ↪ L'accessibilité PMR des bâtiments communaux

C/ Les projets à engager

- ↪ **Groupe scolaire des Vieilles Vignes** : reprise de la toiture, des salles de classes, changement des radiateurs et du sol, changement du système de désenfumage et changement des candélabres
- ↪ **Ecole Louis Moreau** : Peinture des couloirs, installation toilettes PMR et raccordement réseau EU & EP
- ↪ **Ecole Angot** : Travaux d'assainissement du bâtiment
- ↪ **Aquarelle** : Changement des ouvrants et des portes
- ↪ **Trésorerie** : Sécurisation porte trésorerie et logements et reprise de l'assainissement des logements
- ↪ **Ferme pédagogique** : Création d'un musée pédagogique
- ↪ **Gymnase Victor Vilain** : Installation d'un Work Out et mise en sécurité des tribunes du terrain d'honneur, le changement des luminaires

Sur un programme pluriannuel (PPI) :

- ↪ Les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement eaux pluviales et eaux usées des bâtiments communaux de la ville : marché lancé pour réalisation sur 5 ans, soit jusque 2024.
- ↪ La requalification du centre-ville : Etude en 2019 pour réalisation en 2020

- ↳ L'accessibilité PMR des bâtiments communaux : Une partie des travaux est, comme ces dernières années, réalisées par les services techniques de la ville et les travaux plus importants seront externalisés et réalisés en fonction des montants sur les 3 ans à venir

La Ferté Alais, le 5 février 2019

Mme le Maire

Mariannick MORVAN

